Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20261116-051126DELIB1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 5 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le cinq novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
M. Yves BRUNET, M Thomas CHEVALIER, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, Mme FRATTINI Héloïse, M Pascal FRENDO, M Pascal GODEST, Mme Nathalie JOSSELIN, Mme LE ROLLAND Florence, M Michel OLÉRON, Mme Lydie RAMEZ, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

Mme Isabelle ANDRÉO donne procuration à M Philippe DAULY
Mme Manuella ABBÉ donne procuration à M Yves BRUNET
M Franck JOSSET donne procuration à M Thomas CHEVALIER

Secrétaire de séance : Mme Lydie RAMEZ.

Délibération 1 MAGASIN PROXI ET APPARTEMENT

Le conseil municipal avait une offre d'achat de 120 000€ FAI pour l'achat des locaux (le fonds de commerce appartenant à monsieur HOUEE), cette offre a été refusée et nous avons reçu une contre-proposition à hauteur de 120 000€ net vendeur plus 8 400€ de frais d'agence. Monsieur le maire avait réuni le conseil municipal pour prendre position. Le conseil avait alors décidé de faire une nouvelle d'un montant de 124 000€ FAI.

Celle-ci a été acceptée par les propriétaires M et Mme Charly HUBERT.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra rajouter les frais de notaire d'environ 4 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte l'acquérir le magasin PROXI et le logement pour la somme de 124 000.00 € frais d'agence inclus plus les frais de notaire d'environ 4 000.00 € et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires au dossier.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Secrétaire de séance
Lydie RAMEZ

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 9 11 2026

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor